

Le **programme de prévention de l'hépatite B périnatale du comté de San Diego (PHPP)** offre des services de gestion de cas et de soutien aux mères, familles et prestataires médicaux locaux dans le but de prévenir la transmission périnatale, ou de maman à bébé, de l'infection au virus de l'hépatite B.

Pendant votre grossesse :

- Votre fournisseur prescrira un **test de dépistage** de l'hépatite B
 - ◆ Il est recommandé d'effectuer un test de dépistage de l'hépatite B lors de chaque grossesse, même si vous avez été testée à l'occasion d'une grossesse précédente
- Si nous découvrons qu'une femme a contracté le virus de l'hépatite B et est enceinte, cette personne sera **inscrite** à notre programme **gratuit**

Une fois inscrite à notre programme, vous pouvez vous attendre à ce qui suit :

- Un **appel téléphonique** de l'une de nos infirmières gestionnaires de cas
 - ◆ Premier appel téléphonique : vise à recueillir des renseignements sur vos contacts et fournisseurs et à vous informer sur l'hépatite B/notre programme
 - ◆ Après le premier appel téléphonique : une **lettre d'introduction** vous sera envoyée par la poste avec des ressources supplémentaires et la carte de visite de votre infirmière gestionnaire de cas
 - ◆ Votre infirmière gestionnaire de cas travaillera conjointement avec votre hôpital de naissance et votre fournisseur de soins prénatals pour s'assurer que votre équipe médicale est au courant de votre état relativement à l'hépatite B et qu'elle est prête à administrer au bébé les vaccins nécessaires lors de sa naissance
- Nous vous **encourageons** aussi à contacter votre médecin de première ligne pour lui demander s'il recommande de faire une évaluation plus approfondie ou de suivre un traitement

Après la naissance de votre bébé :

- Votre enfant recevra le **vaccin contre l'hépatite B ET de l'immunoglobuline anti hépatite B (HBIG) à la naissance**
 - ◆ Les deux doivent être administrés dans les **12 heures suivant la naissance**, dans des sites **distincts**
 - ◆ Le vaccin et la HBIG sont obligatoires en vue d'offrir à votre bébé une **protection** contre l'hépatite B
- Votre enfant recevra ensuite une série de **3 ou 4 doses de vaccins contre l'hépatite B** avec son pédiatre
- Un **examen sérologique post-vaccinal (PVST)** sera prescrit par le pédiatre de votre enfant une fois que votre enfant aura reçu le nombre approprié de doses de vaccin aux bons moments
 - ◆ Le PVST est une analyse sanguine comprenant deux tests en laboratoire : **l'antigène de surface du virus de l'hépatite B (HBsAg)** et **l'anticorps de surface du virus de l'hépatite B (anti-HBs)**
 - ◆ Ces examens nous disent si votre enfant est protégé contre l'hépatite B si il ou elle ne l'a pas
 - ◆ Si votre enfant n'a pas assez d'immunité, votre fournisseur peut avoir besoin de vacciner à nouveau votre enfant en lui administrant des doses supplémentaires, et de refaire des examens sanguins

